

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 055

### DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Contrat d'exposition - exposition de photos de l'association Photo Club au Pôle Culturel Médiathèque Jean D'Ormesson du 12 novembre 2024 au 06 janvier 2025.**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association Photo Club et la commune de Marignane ;

Considérant que l'association Photo Club met à disposition ses photos à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

### DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec l'association Photo Club portant sur une exposition de photos du 12 novembre 2024 au 06 janvier 2025 au Pôle Culturel Médiathèque Jean D'Ormesson.

Fait à Marignane, le 21 FEV. 2024

Le Maire,  
Éric LE DISSÈS



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*